



HAL
open science

Licence Administration publique

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Administration publique. 2017, Université de Lorraine. hceres-02026979

HAL Id: hceres-02026979

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02026979>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence Administration publique

Université de Lorraine

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Droit, économie, gestion (DEG)

Établissement déposant : Université de Lorraine

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence d'*Administration publique* (LAP) de l'Université de Lorraine est une formation organisée sur un an en troisième et dernière année de la licence (L3).

Elle est présente dans l'offre de formation de l'Université de Lorraine sur les sites de Nancy et de Metz. Mais alors qu'à Nancy elle est rattachée à l'institut de préparation à l'administration générale (IPAG), il s'agit à Metz d'une licence rattachée à l'unité de formation et de recherche (UFR) Droit, Économie, Administration. La Licence d'*Administration publique* est une formation diplômante qui permet de préparer des concours d'entrée dans les différentes fonctions publiques. Elle est accessible aux étudiants en droit et, sur dossier, aux étudiants engagés dans d'autres filières universitaires longues (comme les étudiants issus des domaines *Sciences humaines et sociales*, de niveau licence ou master) ou bien encore aux titulaires d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) ou d'un brevet de technicien supérieur (BTS). Elle est également accessible en formation continue.

On relève l'existence d'un parcours *Métiers du secteur public* bi-site (Nancy et Metz) et de « parcours » sur le site de Nancy : un parcours *Culture politique* qui est proposé aux étudiants de la licence en *Droit* qui souhaitent préparer des concours de l'administration (ce « parcours » permet d'obtenir une double licence), et un parcours *Droit et Science politique* qui est proposé aux étudiants de la licence d'*Histoire* qui souhaitent passer le concours commun des instituts d'études politiques (IEP) de province ou qui envisagent des carrières administratives.

Analyse

Objectifs

La licence d'*Administration publique* (LAP) de l'Université de Lorraine est proposée sur les sites de Nancy et de Metz. Sur une année, la dernière de la licence (L3), elle a vocation à préparer les étudiants à passer des concours des fonctions publiques. Elle est ouverte non seulement aux étudiants en droit mais également aux étudiants issus d'autres filières de l'université.

Mais la LAP, formation diplômante, apparaît aussi comme le « maillon » qui favorise une poursuite d'études en master, tout particulièrement pour les étudiants issus des filières courtes de l'enseignement supérieur (DUT et BTS), qui trouvent sur place une offre diversifiée (masters en *Management public* et *Administration publique* pour l'essentiel).

En pratique, les données chiffrées présentes dans le dossier d'autoévaluation de la formation montrent que le second objectif l'emporte sur le premier, les taux de poursuite d'études étant effectivement élevés (le dossier d'autoévaluation révèle que 68 % des diplômés de la LAP poursuivent leurs études et que pour 99 % d'entre eux cette poursuite s'effectue en master, presque uniquement à l'Université de Lorraine, puisque 92 % de ces étudiants en poursuite d'études restent dans cette université et se dirigent vers les masters de *Management public* et *Administration publique* pour 57 des étudiants en poursuite d'études sur 67 recensés), alors que les taux de réussite aux concours administratifs pour les diplômés de la LAP sont faibles. Sur la période 2013-2016, le nombre d'admissibles à des concours administratifs issus de la LAP oscillent entre 29 et huit ; le nombre d'admis entre 13 et six ; quant aux admissions par catégorie de concours, on

<p>constate que le nombre d'admis à des concours de catégorie A est compris dans une fourchette qui va de 2 admis à aucun admis ; pour la catégorie B, ce nombre va de six à zéro ; et pour la catégorie C, de six admis à aucun ; la tendance reste toutefois à confirmer étant d'ailleurs marquée par une diminution des admis en comparaison du nombre d'admissibles et par des succès aux concours de catégorie C (en 2016).</p>
<p>Organisation</p>
<p>De façon classique, la formation se déroule sur une année, elle-même divisée en deux semestres. Il y a cinq unités d'enseignement (UE) par semestre.</p> <p>Il existe un parcours <i>Métiers du secteur public</i> bi-site (Nancy et Metz) et deux « parcours » sur le site de Nancy : un parcours <i>Culture politique</i> qui est proposé aux étudiants de la licence en <i>Droit</i> qui souhaitent préparer des concours de l'administration (ce « parcours » permet d'obtenir une double licence), et un parcours <i>Droit et Science politique</i> qui est proposé aux étudiants de la licence d'<i>Histoire</i> qui souhaitent passer le concours commun des IEP de province ou qui envisagent des carrières administratives.</p> <p>La répartition des enseignements sur les deux semestres de l'année (semestre 5 et semestre 6) laisse apparaître un léger déséquilibre au détriment du semestre 6, où un stage est en outre prévu (mais il n'est obligatoire qu'à Nancy). Cette répartition est opérée de façon très proche sur les deux sites (Metz et Nancy) qui fonctionnent à l'unisson (commission pédagogique de recrutement commune, modalités de contrôle des connaissances similaires et jurys identiques). On relève toutefois l'existence de quelques différences d'un site à l'autre comme l'offre d'une langue vivante supplémentaire à Nancy (l'espagnol en plus de l'anglais et de l'allemand) et une UE au semestre 6 qui n'a pas le même contenu, sans que la cohérence d'ensemble en soit affectée.</p> <p>Quant à la forme que prennent les enseignements dispensés, on note qu'ils allient cours magistraux et travaux dirigés. De plus, ils embrassent un spectre large de matières en lien avec l'objectif de préparation aux épreuves des concours administratifs, mais également en relation avec la poursuite d'études dans des masters de <i>Management public</i> et <i>Administration publique</i> à laquelle la LAP destine un nombre significatif de ses diplômés.</p> <p>Le volume horaire total est légèrement supérieur à Nancy (640 heures équivalent travaux dirigés - HETD) par rapport à Metz (599 HETD). Mais la part des heures d'enseignement effectuées par des enseignants de l'université et celle des professionnels et autres vacataires est comparable d'un site à l'autre (59 % pour les enseignants de l'université tous statuts confondus et 41 % pour les professionnels et vacataires).</p>
<p>Positionnement dans l'environnement</p>
<p>L'environnement académique dans lequel se trouve la LAP de l'Université de Lorraine ne crée pas de fortes tensions concurrentielles au détriment de cette formation (présence d'un institut de préparation à l'administration générale - IPAG à Strasbourg qui est distant de 150 km et à Reims qui est situé à 200 km). D'ailleurs, au regard du nombre d'inscrits dans cette licence, on peut considérer qu'elle dispose d'un « vivier » local (une centaine d'inscrits au total sur l'ensemble des deux sites).</p> <p>Les étudiants diplômés de la LAP ayant une nette tendance à poursuivre leurs études en master, ils trouvent également sur le site de l'Université de Lorraine des opportunités pour choisir des filières adaptées à leurs ambitions.</p> <p>Quant à l'environnement administratif, on constate que Metz vient de perdre son statut de « capitale » de la région Lorraine à la faveur de la refonte de la carte régionale en 2015. Cette évolution de l'organisation administrative française pourrait ne pas être sans conséquence à l'avenir pour la LAP, comme d'ailleurs de façon plus profonde pour l'évolution de l'emploi administratif en France. Toutefois, la présence d'un institut régional d'administration (IRA) maintenu à Metz pourrait être de nature à attirer des étudiants vers la préparation à son concours d'entrée. Mais force est de constater que rares sont les admissibles à ce concours (entre trois et quatre en 2013 et 2014) et encore plus rares les admis (entre un et deux en 2013 et 2014). Le gros des réussites aux concours concerne celui d'agent des finances publiques, qui est un concours de catégorie C (neuf admissibles et cinq admis en 2016).</p> <p>Au final, le positionnement de la LAP dans son environnement doit surtout s'apprécier au regard des possibilités de poursuites d'études. Celles-ci sont présentes à l'Université de Lorraine dans l'offre de formation qui rencontre la demande des étudiants si l'on en juge par le pourcentage des diplômés de la LAP qui poursuivent effectivement leurs études dans cette université (100 % pour les étudiants messins et entre 69 et 100 % pour les étudiants nancéens). L'année de la LAP apparaît ainsi potentiellement comme la première année d'un parcours qui se poursuit à l'Université de Lorraine sur les deux années de masters ayant des profils <i>Administration publique - Management public</i>.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>
<p>L'équipe pédagogique, de qualité, est constituée de maîtres de conférences - MCF (pour l'essentiel de droit public : section 02 du Conseil National des Universités - CNU ; six MCF à Metz et à Nancy), d'un professeur associé - PAST (site de Nancy) et de vacataires extérieurs (six à Metz et 12 à Nancy).</p> <p>Sur le site de Metz, les enseignants en poste à l'université effectuent plus de la moitié des heures de cours (370 HETD), comparativement avec les cours assumés par les vacataires extérieurs (230 HETD). Sur le site de Nancy, les volumes horaires des enseignants en poste à l'IPAG sont comparables à ceux de leurs collègues à Metz (364 HETD), tandis que la part des vacataires extérieurs y est légèrement supérieure (276 HETD).</p> <p>Une direction du diplôme est détenue sur chaque site par un enseignant-chercheur (section CNU 02 à Metz et section CNU 04 - Science politique à Nancy).</p>

Il n'y a pas de disproportion manifeste dans les volumes horaires consacrés aux différentes matières enseignées.
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>S'agissant des effectifs, les données chiffrées fournies dans le dossier d'autoévaluation montrent que, sur le site de Metz, ceux-ci ont cru entre 2013 (41 inscrits) et 2015 (61 inscrits). En revanche, sur le site de Nancy, la tendance est à la décroissance (70 inscrits en 2009 ; 49 inscrits en 2012 ; 38 inscrits en 2015). On constate ainsi qu'en 2015, le site de Metz a accueilli 61,60 % du nombre total d'inscrits en LAP et celui de Nancy 38,40 %. Cette situation peut étonner quand on sait que la LAP est intégrée dans un IPAG à Nancy, ce qui devrait fournir un cadre propice à son développement.</p> <p>Si l'on prend en compte les taux de réussite, on note que ceux-ci sont en augmentation sur le site de Metz (ils passent de 61,90 % en 2013 à 70,60 % en 2014). Toutefois, le taux de présence aux examens est inférieur à 60 % (51,20 % en 2013 et 57,60 % en 2014), ce qui révèle une certaine « évaporation » des inscrits. Sur le site de Nancy, les taux de réussite aux examens accusent un net repli (ils étaient de 83 % en 2009, puis descendent à 62,50 % en 2012, pour atteindre 52,80 % en 2014), alors que le taux de présence aux examens s'améliore (67,10 % en 2009 ; 83,70 % en 2014). Résultats contrastés donc : à Metz, augmentation des taux de réussite tandis que les taux de présence aux examens restent bas ; à Nancy, des taux de présence aux examens encourageants tandis que les taux de réussite diminuent fortement. La sélection sur dossier à l'entrée du diplôme est un point à surveiller.</p> <p>S'agissant des critères tirés de la poursuite d'études et de l'insertion professionnelle, on constate que sur le site de Metz, pour l'année 2013 (seule année de référence dans le dossier), le taux de poursuite d'études est de 67 % (dont 100 % à l'Université de Lorraine) et le taux d'insertion professionnelle de 100 % six mois après l'obtention du diplôme. Sur le site de Nancy, cinq années de référence sont mentionnées au dossier, ce qui permet de constater la tendance suivante : le taux de poursuite d'études reste élevé (70 % en 2009, 75 % en 2011, 84 % en 2013) et supérieur à ce qu'il est à Metz (mais le pourcentage de diplômés en poursuite d'études à l'Université de Lorraine a eu tendance à augmenter de 2009 à 2012 où il atteignait 100 %, avant de chuter en 2013 pour atteindre 69 %) ; quant au taux d'insertion professionnelle, il n'est pas régulier si l'on compare les chiffres des cinq années référencées (100 % en 2009, 67 % en 2010, 43 % en 2011, 100 % en 2012 et 2013), mais il est élevé sur les deux dernières années référencées (100 %, six mois après l'obtention du diplôme). De ces données chiffrées se dégage notamment l'idée que la poursuite d'études est privilégiée par les diplômés de la LAP.</p>
Place de la recherche
<p>La licence d'<i>Administration publique</i> n'est pas tournée prioritairement vers la recherche puisqu'elle a vocation à préparer aux concours d'entrée dans les fonctions publiques.</p> <p>Toutefois, comme nous l'avons noté en particulier dans la rubrique « Objectifs », la plupart des étudiants qui réussissent leurs examens de licence continuent leur parcours académique en master. Il peut donc être pertinent de s'interroger sur la place de la recherche dans la formation.</p> <p>Sous cet aspect, le dossier d'autoévaluation mentionne un adossement, au moins théorique, à deux laboratoires : l'IRENEE (Institut de recherches sur l'évolution de la Nation et de l'État) et le BETA (Bureau d'économie théorique et appliquée), ainsi qu'à une école doctorale (celle des sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion de l'Université de Lorraine).</p> <p>En pratique, la maquette de la LAP ne montre pas de synergies particulières entretenues avec ces structures de recherche.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La LAP n'a pas vocation à préparer directement à l'exercice de métiers. En dehors du constat que la pratique montre que les étudiants diplômés poursuivent massivement en master, la LAP a en principe pour objectif de préparer aux concours d'entrée dans les fonctions publiques. Or, ce sont ces concours qui permettent d'accéder la plupart du temps à des écoles d'application qui sont alors le cadre de la professionnalisation.</p> <p>Dans ces conditions, on saisit mieux que la maquette de la LAP comprend surtout des enseignements académiques (par leur forme comme par leur contenu). Elle ne cherche pas à promouvoir prioritairement des enseignements à caractère professionnel ou encore « appliqués ».</p> <p>Toutefois, l'équipe pédagogique est constituée d'une part non négligeable d'intervenants « extérieurs » qui sont souvent issus de corps administratifs. Cette présence est de nature à permettre aux étudiants de pouvoir mieux faire le lien entre l'enseignement académique reçu et les applications professionnelles qui peuvent en être faites. Mais il est difficile d'aller beaucoup au-delà du fait des objectifs poursuivis par cette formation. On note toutefois que le stage au semestre 6 peut jouer en faveur d'une meilleure formalisation par les étudiants de leur projet professionnel en construction.</p>
Place des projets et des stages
<p>Un stage est prévu dans le cursus de la LAP. Il est positionné au semestre 6. Sa durée est relativement courte : six semaines.</p> <p>Toutefois, à Nancy il est obligatoire (avec évaluation du rapport de stage), alors qu'il est facultatif à Metz.</p>

A Nancy, les étudiants bénéficient d'un environnement favorable grâce à l'inclusion de la LAP dans l'IPAG (aide à la recherche de stage, tutorat). En revanche, à Metz, la nécessité de ce stage est apparue moins évidente (il est facultatif et optionnel dans une liste comprenant deux autres disciplines). Les résultats sont d'ailleurs contrastés à Metz où ce stage est finalement peu choisi par les étudiants qui entendent effectuer une poursuite d'études, alors qu'il est plus stratégique pour ceux qui effectuent la LAP en formation continue.

Toutefois, dans la mesure où le stage peut permettre aux étudiants de réfléchir en situation à leur projet professionnel, il peut apparaître comme particulièrement opportun de le systématiser quel que soit le cadre dans lequel se développe la formation (formation continue ou formation initiale). Les difficultés matérielles dont il est fait état dans le dossier pour trouver un stage adapté devrait pouvoir être surmontées grâce à des partenariats avec les administrations représentées dans le département à tous les niveaux (administrations d'État déconcentrées, administrations des collectivités territoriales et administrations hospitalières, sans compter également les entreprises délégataires de service public).

Place de l'international

Cet aspect est très peu développé dans les documents fournis dans le dossier d'autoévaluation.

Toutefois, on apprend que le nombre d'étudiants étrangers inscrits en LAP oscille entre 2 et 10 % de l'effectif global selon les années de référence. Mais on ne décèle pas de véritable tendance en rapport avec une quelconque politique volontariste en la matière. Il est par ailleurs fait état d'un projet de partenariat en Erasmus (*European Region Action Scheme for the Mobility of University Students*) avec l'Université d'administration publique de Cologne à partir de janvier 2017.

Il est également mentionné une possibilité de stage à Metz dans des structures transfrontalières. Mais, comme nous l'avons vu à la rubrique « stages » (ci-dessus), les stages sont facultatifs et optionnels à Metz. D'ailleurs, le dossier ne donne pas de chiffres concernant cette « possibilité de stage ».

Le seul point brièvement développé dans le dossier d'autoévaluation concerne les langues étrangères. Deux langues vivantes sont proposées à Metz au semestre 5 et au semestre 6 (20 HETD pour chaque cours de langue sur chaque semestre). Trois langues vivantes sont proposées à Nancy au semestre 5 et au semestre 6 (également 20 HETD pour chaque cours de langue sur chaque semestre).

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants de la LAP sont recrutés sur dossier, par une commission pédagogique spéciale. Le chiffre donné dans le dossier d'autoévaluation fait état d'effectifs « constants », « autour d'une cinquantaine d'étudiants ». Or, ce chiffre n'est pas corroboré en apparence par celui qui apparaît dans la « Fiche Synthèse Formation » pour la LAP de l'Université de Lorraine dont les effectifs varient de 80 à 100 entre 2013 et 2015 (sauf à prendre le nombre d'inscrits par site : les effectifs sont ainsi d'environ 40 inscrits sur le site de Nancy sur la même période, et entre 40 et 60 à Metz). On ne sait pas en revanche si le nombre de dossiers déposés autorise une sélection et, si c'est le cas, quelle est le degré d'importance de celle-ci. On pourrait pourtant ainsi mesurer comment, pour les étudiants issus des filières courtes, la LAP facilite ou non leur stratégie de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

La LAP de l'Université de Lorraine apparaît effectivement en soi comme une « passerelle » entre certaines filières courtes de l'enseignement supérieur (DUT, BTS) et certains masters (le dossier mentionne à ce titre une liste de plusieurs masters dont on peine toutefois à bien comprendre ce qui différencie les trois premiers cités qui portent le même intitulé ; si l'on fait l'impasse sur cette distinction, on peut dire que la très grande majorité des diplômés de la LAP se dirigent vers un master *Management public* ; le dossier révèle que 57 étudiants diplômés sur 67 ont poursuivi dans un tel master sans toutefois que l'année de référence soit mentionnée). La LAP sert ainsi pour un nombre significatif des étudiants qui y sont inscrits comme instrument de poursuite d'études. Cette vocation n'était sans doute pas dans l'esprit qui a présidé à la création de ce diplôme qui devait permettre à l'origine à des étudiants (surtout non juristes) de préparer sur une année des concours de l'administration et de pouvoir ainsi accéder rapidement au marché de l'emploi administratif. Les faits en ont décidé autrement puisque non seulement ce marché s'est resserré mais le niveau d'études des candidats aux concours administratifs s'est élevé. Mécaniquement, la LAP n'a plus correspondu au schéma de départ. Sous cet aspect, on constate que le chiffre de poursuites d'études est significatif pour les étudiants titulaires du diplôme de LAP de l'Université de Lorraine (il oscille entre 69 % et 100 % à Nancy entre 2009 et 2013 ; il est de 100 % à Metz en 2013). Quant à l'origine des étudiants, le dossier montre que 90 %, voire plus, des entrants proviennent d'une autre mention. La LAP est ainsi devenue un point d'entrée dans des filières longues de l'université, sans pour autant perdre complètement sa vocation première pour certains candidats (soit en formation continue, soit issus de filières littéraires pour lesquels la LAP offre une faculté de réorientation dont on ne mesure pas toutefois les chances de succès faute de données chiffrées à ce propos). Cette vocation mixte explique la diversité des recrutements que la LAP permet et son rôle de passerelle.

Pour capter davantage un public en formation continue, il conviendrait de prévoir des dispositifs de validation des acquis de l'expérience (VAE) et des aménagements d'emplois du temps, mais dont la mise en place suppose des moyens que les deux sites ne possèdent pas à l'identique (existence d'un IPAG à Nancy ; LAP « suspendue » à Metz).

Pas de dispositif particulier d'aide à la réussite visible, à l'exception toutefois d'une préparation à l'oral personnalisée pour les étudiants admissibles à un concours. Or, les taux d'abandon en cours d'année ne sont pas faibles : à Metz, on note que le taux de présence aux examens est de 51,20 % en 2013 et de 57,60 % en 2014 ; à Nancy, ce même taux oscille entre 54,20 % et 83,70 %. Quant aux taux de réussite, ils déclinent à Nancy entre 2009 (83 %) et 2014 (52,80 %), alors qu'à Metz la tendance est à l'amélioration (61,90 % en 2013 et 70,60 % en 2014). Alors que la licence recrute ses

<p>étudiants sur dossier, ces résultats devraient conduire l'équipe de pilotage à s'interroger sur les dispositifs à mettre en œuvre aussi bien en amont du recrutement qu'en cours de formation pour éviter « évaporation » ou échec aux examens.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>Les modalités d'enseignement sont celles que l'on rencontre classiquement dans une formation « initiale » en droit : alternance de cours magistraux et de travaux dirigés. La formation accueille chaque année des étudiants en formation continue ainsi que quelques VAE (essentiellement sur le site de Nancy où les effectifs sont de l'ordre de deux personnes ; à Metz des marges de progrès semblent possibles mais non exploitées). La place du numérique semble assez marginale à voir les maquettes aussi bien à Nancy qu'à Metz. Cet aspect est d'autant plus paradoxal que l'« administration numérique » prend de l'importance en France et que des outils nouveaux s'introduisent dans l'action administrative (comme la publication des circulaires sur un site dédié ou bien encore les télé-procédures dans le contentieux administratif). La connaissance de ces derniers et une formation à leur maniement devraient s'imposer dans la LAP. Pour l'essentiel, le dossier d'autoévaluation mentionne au titre du numérique la possibilité pour les étudiants d'accéder aux cours en ligne, sans que l'on sache précisément s'il s'agit d'une offre généralisée et l'usage final qui en est fait.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>
<p>Le dossier d'autoévaluation est assez peu détaillé sur ce sujet. On note toutefois qu'en nombre de points ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits) la répartition de ceux-ci est beaucoup plus équilibrée au semestre 6 qu'au semestre 5 (aussi bien à Nancy qu'à Metz). Les raisons de ce choix semblent justifiées par les volumes horaires correspondants matière par matière. Quant aux modalités de contrôle des connaissances, elles sont effectuées selon des critères classiques (écrits, oraux ; contrôle continu et contrôle terminal). Pour la préparation aux concours de l'administration, l'évaluation des étudiants de la LAP est en rapport avec les exercices pratiqués, ce qui est de nature à les mettre en situation.</p>
<p>Suivi de l'acquisition de compétences</p>
<p>Le dossier d'autoévaluation décrit de façon détaillée les compétences acquises grâce à la formation. Cette longue liste présente toutefois un inconvénient car elle ne fait pas vraiment le lien entre les cours dispensés (les savoirs) et les compétences acquises, dont l'énoncé reste ainsi somme toute assez théorique. L'absence de livret de compétences acquises doit rendre délicat le suivi de celles-ci par chaque étudiant. Sans doute faut-il comprendre que les examens en tiennent lieu.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>
<p>Les informations sont claires et détaillées sur ce point et aident à la compréhension de l'efficacité de cette formation (enquêtes annuelles).</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>
<p>Deux comptes-rendus de conseil de perfectionnement sont fournis (l'un s'est tenu en juin 2015 et l'autre en décembre 2015). Cette périodicité, si elle s'inscrit dans la durée, est louable (même si le relevé détaillé des points débattus fait défaut dans le procès-verbal le plus récent). La composition de ce conseil est bien diversifiée. Mais ces documents proviennent de l'IPAG de Nancy, et le représentant de la formation sur le site de Metz ne figurait pas parmi les membres présents. On peut donc s'interroger sur le pilotage de ce dernier. On relève par ailleurs l'envoi de questionnaires d'évaluation aux étudiants, mais sans mise en œuvre systématique.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une équipe pédagogique de qualité comprenant des académiques et des professionnels dans des proportions globalement équilibrées.
- Un nombre d'inscrits significatif qui montre que la formation est attractive.

Points faibles :

- Des taux de présence aux examens (Metz) et de réussite (Nancy) à surveiller et réflexion à engager sur les modalités pour contrer les évolutions négatives.
- Place du numérique à introduire dans l'enseignement en insistant sur l'apport de celui-ci dans l'action administrative et les mutations qu'il implique.
- Part consacrée à certains exercices de méthodologie insuffisante.
- Place de la « recherche » insuffisamment structurée.
- Absence de stage obligatoire.

Avis global et recommandations :

Une formation qui peine à apparaître comme un cadre adapté à la préparation des concours administratifs de catégorie A, voire de catégorie B, et qui devient surtout une étape dans une stratégie de poursuite d'études en master.

Cette évolution du positionnement de la licence *Administration publique* en tant que formation initiale diplômante devrait être corrigée par le développement d'une préparation intensive et adaptée aux épreuves des concours de l'administration (avec un renforcement de la méthodologie au moins pour les matières à fort coefficient). Le stage pourrait être rendu obligatoire au semestre 6, tout particulièrement sur le site de Metz, afin de permettre aux étudiants de formaliser leur projet professionnel.

La possibilité de l'intégrer dans le cadre d'un programme de formation continue devrait pouvoir être renforcée, mais adaptée à un public différent de celui de la formation initiale.

La place de l'international devrait être reconsidérée en cherchant les possibilités de synergie avec l'étranger proche. De même, la recherche pourrait être mieux structurée autour du « projet professionnel » au semestre 6 (à Metz comme à Nancy).

La question de deux sites qui « doublonnent » (Metz et Nancy) pourrait finir par se poser et conduire à l'interrogation sur le degré de spécialisation distincte à leur donner.

Observations de l'établissement

L'équipe enseignante souhaite faire part des remarques suivantes :

1- Sur la préparation aux concours administratifs

Le rapport d'évaluation estime que la LAP représente « *une formation qui peine à apparaître comme un cadre adapté à la préparation des concours administratifs de catégorie A, voire de catégorie B, et qui devient surtout une étape dans une stratégie de poursuite d'étude en Master* ». Cette conclusion étant fondée sur le taux de poursuite d'études des étudiants issus de la LAP ainsi que sur les taux de réussite aux concours.

La LAP, ainsi que cela est le cas dans tous les IPAG, a très précisément comme objet de préparer ses étudiants aux concours administratifs et la construction dans la maquette de ses enseignements est uniquement orientée en ce sens : matières fondamentales des concours (Institutions administratives, droit administratif, droit constitutionnel, économie, culture générale) et méthodologie spécifique des concours (dissertation, note de synthèse, entretien avec le jury).

Il nous sera en outre permis de rappeler ici que les concours administratifs de catégorie A ne sont accessibles qu'aux candidats déjà titulaires d'une Licence. Ainsi l'obtention d'une Licence est une condition d'inscription au concours. Il est par conséquent logique que les étudiants de la LAP soient rares à être admis à un concours de catégorie A durant leur année de Licence dans la mesure où, pour la quasi-totalité d'entre eux, ils ne remplissent pas cette condition leur permettant de se présenter à ces concours.

L'année de LAP a donc justement pour objectif de leur permettre, à son issue, de pouvoir se présenter à de tels concours en leur conférant un niveau de Licence tout en les préparant aux matières et méthodologies clés des concours administratifs.

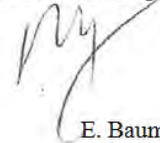
Enfin, la préparation aux concours doit se concevoir sur une année universitaire complète (au regard des formations initiales des étudiants souvent très éloignées des matières des concours ainsi que des calendriers des concours eux-mêmes dont un bon nombre ont lieu en début d'année universitaire aux mois de septembre-octobre).

L'inscription en Master d'Administration Publique ou en Préparation Externe aux concours administratifs à l'IPAG permet donc de poursuivre et de finaliser cet objectif de préparation aux concours.

2- Sur la place de la recherche

Le rapport d'évaluation souligne également une « *place de la recherche insuffisamment structurée* ». Effectivement, la LAP étant entièrement construite et dirigée vers l'objectif de préparation aux concours administratifs, la recherche au sens universitaire du terme n'entre pas dans ses ambitions. Le public auquel elle s'adresse étant issu de formations initiales souvent éloignées des enseignements qui y sont dispensés y découvrent puis approfondissent de nouvelles connaissances dans l'optique de la réussite aux épreuves des concours et ne se trouvent pas dans une situation leur permettant de prendre part à une activité de recherche universitaire.

Le Vice-Président en charge de la Formation



E. Baumgartner